

Club EPGV de St Germain du Puy

BULLETIN D'INSCRIPTION ANNEE 2026-2027

NOM et Prénom : Né(e) le :

Adresse :

Tél fixe : Tél mobile :

Adresse mail :

(à défaut fournir 3 enveloppes timbrées)

Qui contacter en cas de souci pendant une séance ?

(Nom, prénom et téléphone) :

Début des cours : Lundi 14 septembre 2026. Nous vous demandons, dans la mesure du possible, de faire votre inscription avant le début des cours (voir dates sur le dos du document)

Fin des cours : **Fin juin 2027**, pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Cochez le/les cours que vous choisissez

GYM POSTURALE® (1 heure) Gymnase J. Prévert, Salle de danse	Lundi : 17h30 à 18h30 Mercredi : 11h30 à 12h30 (1 mercredi sur 2) Vendredi : 10h à 11h	Laurence Yves Laurence	☐ ☐ ☐
GYM STRETCHING (1 heure) Gymnase J. Prévert, Salle de danse	Mercredi : 11h30 à 12h30 (1 mercredi sur 2)	Yves	☐
GYM ENTRETIEN (1 heure) Gymnase J. Prévert, Salle de danse	Jeudi : 16h à 17h	Yann	☐
GYM PLEINE FORME (1 heure) Gymnase J. Prévert, Salle de danse	Mardi : 18h à 19h	Yves	☐
PILATES (1 heure) Gymnase J. Prévert, Salle de danse	Mardi 17h à 18h Mercredi 10h30 à 11h30	Yves	☐ ☐
MARCHE PLAISIR (1h30) En extérieur : programmation mensuelle (A consulter sur le site : www.gymsaintgermain.org)	Lundi : 14h30 à 16h	Nadine	☐
MARCHE ACTIVE (1h30) FOOTING (1h30) En extérieur (RV au Gymnase J. Prévert)	Mercredi 18h à 19h30	Roger	☐ ☐

COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- ☐ Bulletin d'inscription complété, daté et signé
- ☐ Questionnaire de santé (découper et donner l'attestation signée)
- ☐ Règlement par chèque ou par virement bancaire

L'inscription ne sera effective qu'à la réception complète du dossier d'inscription

TARIFS : Possibilité de payer en trois chèques à déposer lors de l'inscription **Chèque à l'ordre de "EPGV St Germain du Puy"**

	Germinois		Non Germinois	
Pour 1 séance par semaine	120 €	60€ / 30€ / 30€	128 €	68€ / 30€ / 30€
Pour 2 séances ou plus par semaine (peu importe lesquelles)	156 €	66€ / 45€ / 45€	164 €	74€ / 45€ / 45€

- Encaissement des chèques 1^{ère} quinzaine d'octobre, de décembre et de février
- Réduction de 12 € pour le conjoint
- Possibilité de payer par virement bancaire (voir RIB sur le site www.gymsaintgermain.org) *Ces tarifs comprennent la licence fédérale FFSV de 38,5 € incluant licence, assurance, droits Sacem, la part régionale et la part départementale*

DIVERS

- ☐ J'ai besoin d'une attestation d'inscription
- ☐ Je n'autorise pas l'association à publier ma photo sur son site Internet

COMMENT DEPOSER SON DOSSIER COMPLET

- Au Forum des Associations, place de la mairie -
Dimanche 6 septembre 2026 10h à 17h
- Aux permanences d'inscription (salle de réunion du gymnase J. Prévert)
Mardi 8 septembre 2026 17h à 18h30
Jeudi 10 septembre 2026 17h à 18h30

Si le paiement est effectué par virement, possibilité de transmettre le dossier par MAIL

INFORMATIONS GENERALES

Fin de la présentation systématique du certificat de non-contre-indication à la pratique sportive
Après la loi du 8 mars 2022 sur la démocratisation du sport, chaque adhérent remplit le questionnaire de santé qui lui est fourni et atteste que, pour chaque question posée, la réponse est négative.
A défaut, il lui sera demandé de fournir un certificat médical de non - contre-indication au sport

Assurance

La FFSV a conclu un contrat d'assurance (MAIF) couvrant la responsabilité civile de l'association affiliée à la FFSV et de ses licenciés. Le licencié peut souscrire une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer. Il peut obtenir des informations et souscrire cette assurance complémentaire (IAC sport +) directement auprès de la MAIF.

Statuts et règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur.

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un comité directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club, notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFSV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion administrative, mais également à des fins statistiques non- nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer en e-mail à l'association ou à la fédération à l'adresse suivante contact@ffepgv.fr

Date :

Signature